

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 5 novembre 2019**

**Date de la convocation : 29/10/2019**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

**Absent** : M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET : AMENAGEMENT URBAIN - Urbanisme** : Convention opérationnelle entre l'EPORA, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération- secteur Coopérative Agricole Dauphinoise (B085)

**Rapporteur** : Marielle MOREL

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Ville de Vienne conduit de nombreux projets pour renforcer son attractivité. Ainsi en mai 2017, la Ville de Vienne, l'EPORA et l'Agglomération ont souscrit une convention d'étude et de veille foncière sur le secteur dit « Saint Germain ». Il s'agissait de se doter d'une capacité d'intervention foncière sur un secteur résidentiel de la ville de Vienne en forte mutation urbaine proche du quartier tertiaire de Saint Germain.

Dans ce cadre, la Ville de Vienne a souhaité associer l'EPORA au projet de requalification de l'îlot dit de la Coopérative Agricole Dauphinoise. En effet, faisant l'objet au PLU d'une orientation d'aménagement et de programmation à vocation d'habitat, ledit îlot accueille actuellement le siège historique de la Coopérative Agricole Dauphinoise. Les développements récents de cet acteur majeur du territoire l'amènent à envisager la construction d'un nouveau siège social à proximité de leur site actuel.

Ce projet constitue pour la ville une opportunité pour concrétiser les intentions urbaines relatées dans l'orientation d'aménagement et de programmation s'appliquant au secteur. Le projet urbain

s'organisera autour du nouveau siège de la Coopérative Dauphinoise, d'une offre de 120 logements destinée aux seniors et d'un bâtiment de 16 logements en accession.

L'objet de la présente délibération est de définir les modalités d'intervention de l'EPORA ainsi que les participations financières de l'EPORA et de la commune, l'Agglomération n'intervenant pas financièrement dans cette opération.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°16-152 du 29 septembre 2016 approuvant la signature de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPORA, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la signature de la convention opérationnelle entre l'EPORA, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération- secteur Coopérative Agricole Dauphinoise (B085).

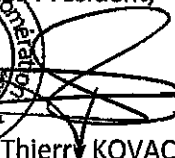
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 5 novembre 2019  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019  
et a été publiée le 12 NOV. 2019



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
  
Thierry KOVACS